



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

| | |
|---|---|
| <p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 27 Représentés : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 21 mars 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 3 avril 2023</p> | <p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p> |
|---|---|

Délibération n°18

Rapporteur : M. Joseph SCATIGNO

Objet : Réalisation de travaux sur des propriétés communales – Autorisation de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et de travaux sur les ERP

La Commune d'Ugine souhaite réaliser les travaux suivants :

- Réhabilitation de la maison « les Cascades » sise sur la parcelle cadastrée section L n° 577 au lieu-dit « Héry-sur-Ugine »
- Mise en accessibilité et réaménagement du bâtiment (ex-trésorerie) cadastré section E n°1804 sis au lieu-dit « Chef-Lieu »
- Rénovation du local commercial sis au 283 avenue de la Libération sur la parcelle cadastrée section D n° 2646
- Création d'un local technique accolé à la salle spécialisée sise au 46 rue René Perrin sur les parcelles cadastrées section E n° 5, 1979 et 1980.
- Rénovation de l'ancienne école maternelle du Chef-Lieu sise au 12 place du Monument aux morts sur la parcelle cadastrée section E n° 482

Dans ce contexte, il convient d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes :

- D'autorisation d'urbanisme
- D'autorisation de travaux sur les Etablissements Recevant du Public (ERP)

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et de travaux sur les ERP afférentes aux biens cités ci-dessus.**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327_DE18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

